



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

7 Place de la Halle - 32 120 SOLOMIAC
Tél. : 05 32 26 34 00 / E-mail : contact@sygral.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE DÉCLARATION DE TRAVAUX AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ANNEXE 3.g

FICHE MASSE D'EAU RUISSEAU DE MARGUESTAUD

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA TESSONNE, DU
LAMBON, DE LA NADESSE ET DU MARGUESTAUD

2024 - 2028

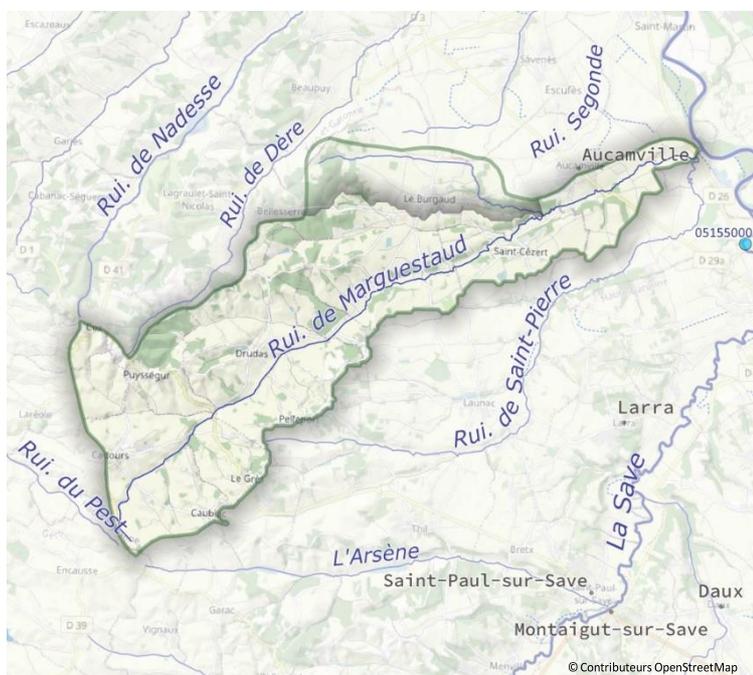
Masse d'eau Rivière FRFR832

Ruisseau de Marguestaud

SDAGE 2022-2027

Les éléments ci-dessous présentent les informations relatives au 3ème cycle de la Directive Cadre sur l'Eau validées en comité de bassin le 10 mars 2022 et fixées dans le SDAGE 2022-2027.

Documents et données : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/catalogue/63ba6209-d270-4e44-a754-2b8a638e5383>



Masse d'eau Naturelle : 22 Km. Cours d'eau : Ruisseau de Marguestaud

Commission territoriale Garonne
Bassin versant de gestion Marguestaud-Nadesse-Lambon-Tessonne
Département(s) Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne

OBJECTIF D'ETAT DE LA MASSE D'EAU

Objectif de l'état écologique **Objectif moins strict** Type de dérogation : Raisons techniques

Eléments de qualité faisant l'objet de la dérogation de l'objectif d'état écologique en 2027 : I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice bio, diatomées, Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques

Objectif de l'état chimique (sans ubiquistes) **Bon état 2021**

ETAT DE LA MASSE D'EAU : EVALUATION SDAGE 2022-2027 SUR LA BASE DES DONNEES 2015-2017

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2022-2027 est décrite dans la note diffusée avec les données : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/catalogue/63ba6209-d270-4e44-a754-2b8a638e5383>

Ecologie (extrapolation) Indice de confiance
Etat écologique **Médiocre** Faible

Chimie (expertise) Indice de confiance
Etat (sans ubiquistes) **Bon** Inconnu/pas
Etat (sans ubiquistes) **Bon**

Arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037347756&categorieLien=id>

PRESSIONS DE LA MASSE D'EAU (EVALUATION SDAGE 2022-2027)

Pressions ponctuelles

Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	Significative
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Non significative
Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés	Non significative

Pressions diffuses

Azote diffus d'origine agricole	Significative
Pesticides	Significative

Prélèvements d'eau

Prélèvements AEP	Pas de pression
Prélèvements industriels	Pas de pression
Prélèvements irrigation	Significative
Altération de la continuité	Elevée

Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements

Altération de l'hydrologie	Modérée
Altération de la morphologie	Elevée